

**Interpellation écrite du 30 mars 2022 de MM. Kevin Schmid, Alain Miserez et Maxime Provini: «Chauffage dans les bâtiments de la Ville de Genève».**

La presse portait à notre connaissance, le 28 février 2022, les expériences menées par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité visant en substance à diminuer à l'insu de quelque 150 locataires de la Ville de Genève leur chauffage de 1 à 2 degrés, soit jusqu'à 10%.

Cela a été qualifié de «sobriété énergétique».

Dans les faits, 150 foyers ont été privés du droit légitime qui est le leur de savoir qu'une diminution parfois significative de la production de chaleur dans leur logement a eu lieu.

Il a été annoncé que des économies à hauteur de 14% dans la consommation des immeubles ciblés avaient été effectuées et qu'aucune plainte n'avait été enregistrée.

- Est-ce que la Ville de Genève va reconnaître publiquement une démarche cavalière, une véritable erreur qu'aucun plan climat municipal ne saurait justifier dans la communication faite à ces 150 foyers?
- Est-ce que la Ville de Genève va réparer les semaines d'inconfort vécues par ces personnes âgées et tous les foyers qui seraient amenés à en faire la demande?